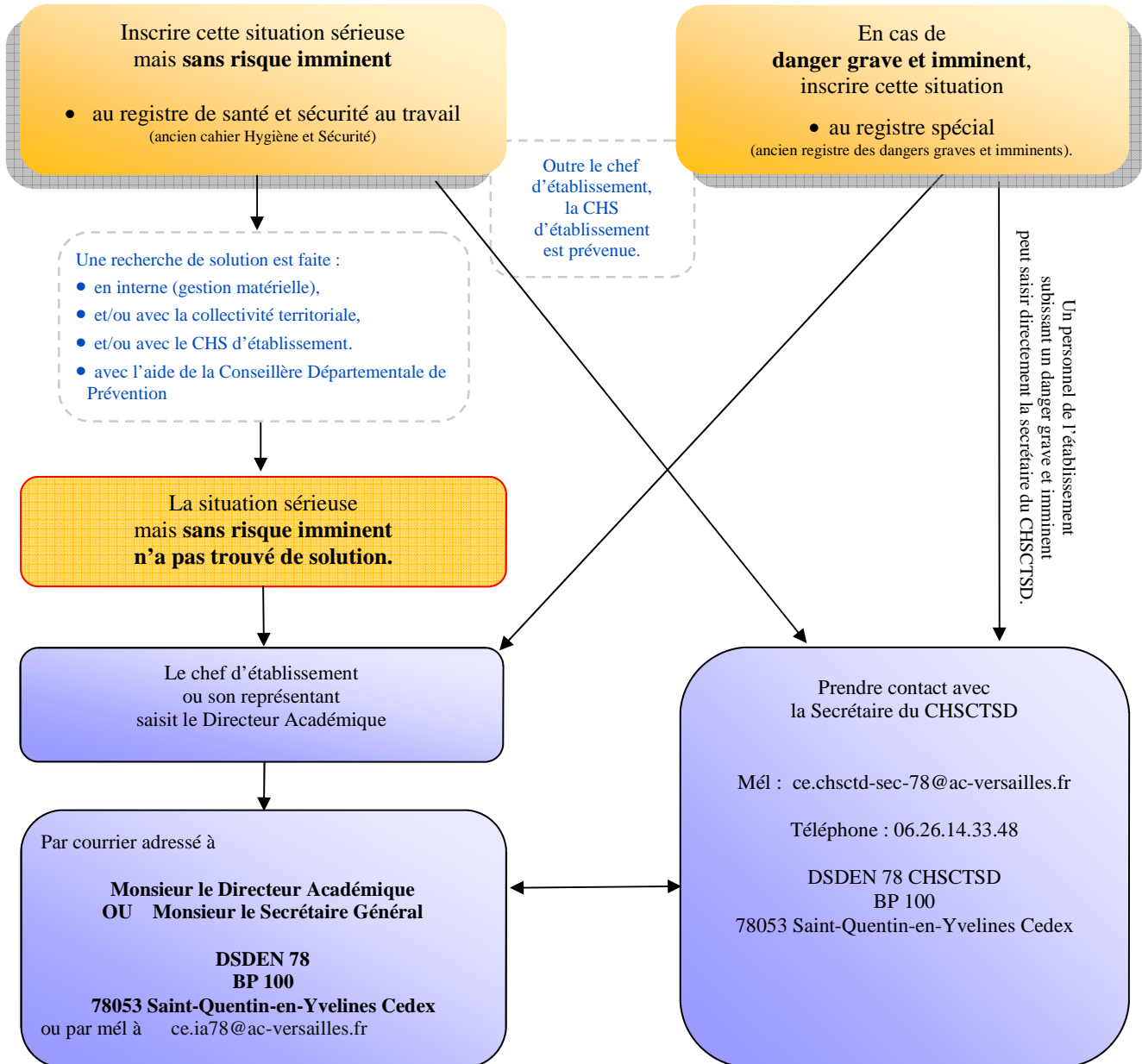


Procédure de signalement et acteurs de l'Hygiène et de la Sécurité-Conditions de travail dans le SECOND DEGRÉ

Dans un établissement du second degré, identification d'une situation potentiellement dangereuse pour un ou plusieurs personnels de l'établissement, en liaison avec le Chef d'établissement.



Au regard des situations, le Directeur Académique fait appel aux compétences d'experts :

ISST—Inspecteur Santé et Sécurité au Travail	N	ce.isst@ac-versailles.fr	
Conseiller de Prévention Académique	M. RODRIGUEZ	ce.conseillerprevention@ac-versailles.fr	
Médecins de Prévention des personnels	Docteur COMBES	Docteur D'HALLUIN	01.30.83.46.71
Conseillers de Prévention Départementaux	Mme NOUGAREDE-DUVIVIER	ce.ia78.acmo@ac-versailles.fr	01.39.23.61.73
	M. MALBEC	ce.ia78.acmo@ac-versailles.fr	01.39.23.61.73
Psychologue du travail	Mme LE BOT	isabelle.le-bot@ac-versailles.fr	01.30.83.49.34